# Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

# Matrice de Suivi des déplacements

(DTM)

Juillet 2015













#### Introduction

La Direction Nationale du Développement social (DNDS) en tant que structure centrale du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN) mesure l'importance d'obtenir des données précises afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDIs). En charge du programme Matrice de Suivi des Déplacements: (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais), la DNDS fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées au Mali.

Le transfert de la DTM au Gouvernement à travers la Direction Nationale du Développement Social, a permis une centralisation et une meilleure coordination des données sur les personnes déplacées internes et les retournées.

La signature de l'accord de paix avec les mouvements armés et des accords tripartites avec le Niger et le Burkina Faso, le mouvement des populations à l'intérieur du pays se fait de plus en plus remarquer.

L'objectif du programme DTM est de collecter des données actualisées sur les mouvements de populations générés par le conflit. Les évaluations menées dans le cadre de ce programme permettent de collecter des données concernant les populations déplacées et retournées, les besoins de protection ainsi que des informations concernant les zones de retour dans les régions nord.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN).

Le programme DTM bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA).

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : ant.togora@yahoo.fr)

#### Eléments clés

- 78 183 personnes déplacées internes (18 081 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali. 59 997 PDIs sont dans les régions nord et 18 186 PDIs dans les régions sud. 40 879 nouveaux PDIs ont été enregistrées dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti entre mai et juillet 2015 dont 12 448 anciens retournés.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées au nord et au sud révèle que 52% des ménages interrogés souhaitent retourner dans leur lieu d'origine tandis que 45% souhaitent rester sur leur lieu de déplacement.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées concernant les besoins primaires des PDIs a mis en évidence le fait que 67,4% des ménages interrogés ont des besoins alimentaires, 10,1% des besoins en abri, 7,0% des besoins en termes d'article non-alimentaire et 3,1% en termes d'emplois.
- 423 427 personnes (87 444 ménages) retournées ont été identifiées à Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal. Parmi ceux-ci
  6 238 sont des retournées des évènements de mai et juin 2015 et 5 797 des retournées du conflit de 2012.

# ContenuDéplacés Internes2Intentions de retour4Retournés5Besoins et Assistance6Annexe I Tableau-PDIs par cercle7Annexe II Carte-PDIs par cercle8Annexe III Carte-Retournés par cercle9Annexe IV Méthodologie10



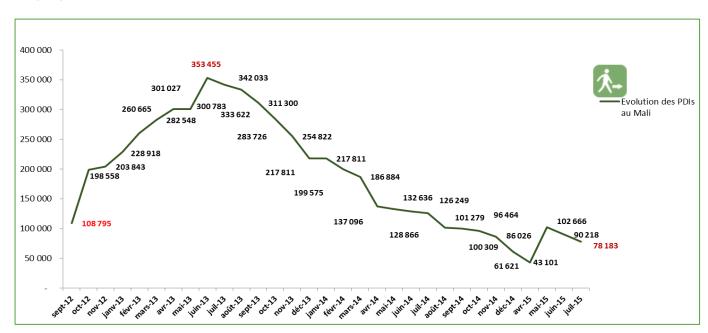


# Matrice de suivi des déplacements

#### **DEPLACES INTERNES**

Les opérations d'enregistrement et d'évaluation menées par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et l'OIM entre mai et juillet 2015, montre une augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDIs) au Mali. Tandis que 43 1011 PDIs avaient été identifiés en avril 2015, suite aux attaques de groupes armés, le nombre de PDIs a franchi de nouveau la barre des cent milles individus en mai (102 666<sup>2</sup> individus), pour redescendre à 90 218<sup>3</sup> PDIs en juin 2015, désormais 78 183 personnes déplacées sont recensées dans le pays (graphique 1). Ainsi entre mai et juillet 2015, une diminution de 24 483 personnes déplacées a été constatée.

Les mois de mai et juin ont été marqué par l'aggravation de la situation sécuritaire dans les régions nord suite aux attaques des groupes armés. En effet, ces attaques ont causé la fuite de 40 879 personnes de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités où la situation sécuritaire semble plus calme.



Graphique 1 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à juillet 2015

## Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon hebdomadaire par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, au travers de visites porte à porte et au sein des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des évènements de mai et juillet 2014 à Kidal ainsi que celui 2015 dans la région de Mopti, Gao et Tombouctou. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés (Elues communaux, Préfets, Sous-Préfets, Chefs de villages, Chefs de fractions) et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Tombouctou et Kidal).

DTM MALI (Juillet 2015) 2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport DTM-Avril 2015

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> DTM-Rapport de situation (Sitrep) N°06 du 31 mai 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> DTM-Rapport de situation (Sitrep) N°08 du 17 juin 2015





#### Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	1 734	8501	4,9
Kayes	60	153	2,6
Koulikoro	925	4 320	4,7
Mopti	998	3 747	3,8
Ségou	366	1 350	3,7
Sikasso	79	115	1,5
Gao	4 076	11 995	2,9
Kidal	1 345	5 213	3,9
Tombouctou	8 498	42 789	5,0
TOTAL	18 081	78 183	4,3

Au mois de mai, des agressions ont continué à être signalées dans diverses parties des régions de Tombouctou, Gao et Mopti. Ces violences ont provoqué de nouveaux déplacements de population à l'intérieur de ces régions. Ainsi sur l'ensemble du territoire malien, la région de Tombouctou abrite le plus grand nombre de PDIs 42 789 individus en juillet 2015 contre 10 093 individus en avril 2015 soit une augmentation de 32 696 PDIs entre avril et juillet.

Dans la région de Gao, depuis les affrontements entre les groupes armés autour de Ménaka, on déplore des incidents et des tensions inter communautaires. Ceux-ci ajouté aux attaques régulières sur les forains, auraient entrainé de nouveaux mouvements de population en interne vers Ménaka et Gao.

A Bamako, le nombre de PDIs est passé de 11 605 individus (Rapport DTM d'avril 2015) en avril 2015 à **8 501** en juillet soit une diminution de **3 104.** Cela pourrait être expliqué par la signature de l'accord de paix qui a motivé davantage les mouvements de retour vers les régions d'origine. Cela se confirme par le fait que **52**% des personnes interrogées veulent retourner dans leur localité d'origine contre 46% en avril 2015 (Rapport DTM d'Avril 2015).

A Kidal, on enregistre la diminution du nombre de PDIs de 5 657<sup>4</sup> individus en avril 2015 à 5 213 en juillet 2015 soit une baisse de 444 individus, cela pourrait s'expliquer par l'accalmie dans la région pendant la période.

Localisation des personnes déplacées interne par commune à Bamako

Communes	Ménages	Individus	Taille moyenne
Commune I	454	2 577	5,7
Commune II	95	405	4,3
Commune III	331	1 589	4,8
Commune IV	257	1 087	4,2
Commune V	366	1 720	4,7
Commune VI	231	1 123	4,9
TOTAL	1 734	8 501	4,9

A Bamako, les communes I, III et V accueillent la plus forte concentration de déplacés.

3

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Rapport DTM-Avril 2015 DTM MALI





#### Profil démographique

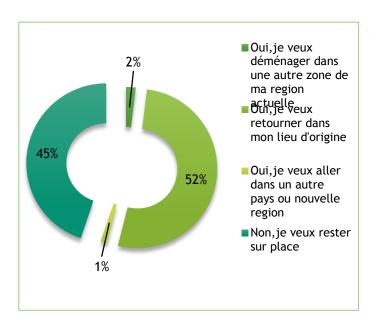
Répartition par tranches d'âges et par sexe des populations déplacées au Mali

Age	Femme	% Femme	Homme	% Homme	Total général
N/A	84	0,1%	32	0,0%	116
0/4 ans	6 180	7,9%	5 493	7,0%	11 673
5/11 ans	8 206	10,5%	6 960	8,9%	15 166
12/17 ans	8 911	11,4%	7 643	9,8%	16 554
18/59 ans	14 862	19,0%	12 061	15,4%	26 923
+ 60 ans	3 866	4,9%	3 885	5,0%	7 751
TOTAL	42 109	53,9%	36 074	46,1%	78 183

La population déplacée est constituée de **53,9**% de femmes et à **46,1**% d'hommes. Par ailleurs, **55,5**% des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), **9,9**% sont des personnes âgées (60ans et plus) et la population active (18 ans 59 ans) représente **34,4**% de la population déplacée.

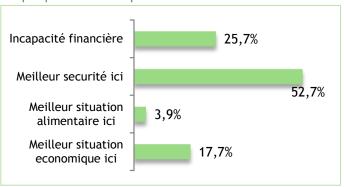
#### **INTENTIONS DE RETOUR**

Graphique2: Intentions de retour



Afin de mieux comprendre les intentions de retour des personnes déplacées, les équipes DTM de la DNDS ont réalisé une enquête d'intention de retour menée en juillet 2015, auprès de I 699 ménages déplacés dans les régions sud et nord du Mali à l'exception de Kidal. Ces ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire, sur les 16 990 ménages déplacés vivant dans ces régions en juin 2015 (Source: DTM - Rapport de situation N°08 du 17 juin 2015). Les ménages interrogés représentent 10% des ménages déplacés identifiés dans chaque région. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est l'augmentation du pourcentage de ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à 52% tandis qu'il était de 46% en avril 2015<sup>5</sup>.

Graphique 3: Raisons pour le non-retour



Comme indiqué dans le graphique 3, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à **52,7**% d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement. Cela se confirme par la détérioration et l'instabilité des conditions sécuritaires dans les principales zones de retour (régions de Mopti, Tombouctou et Gao) depuis mai 2015.

(Juillet 2015) 4

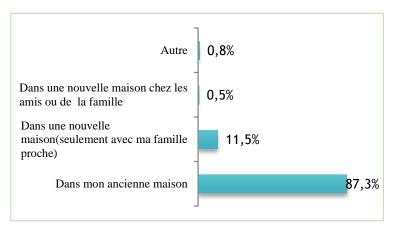
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Rapport DTM. Avril 2015 DTM MALI





Concernant la date de retour, **60,7**% des ménages interrogés déclarent ne pas savoir quand ils vont rentrer contre 48,7% en avril 2015. En effet, la décision quant à la date retour reste difficile à anticiper dans la mesure où la plupart de ménages (**52,4**%) basent leur décision sur les conditions de sécurité dans les zones de retour, **9,2**% sur calendrier agricole, **8,3**% sur le calendrier scolaire et **28,2**% sur autres raisons (mise en place de la commission dialogue, justice et réconciliation; retour de membres de famille réfugiés dans les pays limitrophes...)

Graphique 4: Lieux de retour



Comme indiqué dans le graphique 4, parmi les 52% des ménages qui ont déclaré vouloir retourner, la majorité (87,3%) des ménages désire regagner le domicile qu'elles occupaient avant le déplacement.

#### PERSONNES RETOURNÉES

Nombre Cumulé de retournés par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 31 juillet 2015

Région - Cercle	Ménages	Individus	
Gao	33 362	_	170 883
Ansongo	10 637		63 255
Bourem	4 586		26 530
Gao	5 795		36 042
Ménaka	12 344		45 056
Kidal	388		1 218
Abeïbara	120		305
Kidal	179		449
Tessalit	82		422
Tin-Essako	7		42
Mopti	8 134		38 099
Bandiagara	487		3 363
Douentza	4 401		24 476
Mopti	l 775		3 702
Tenenkou	988		3 857
Youwarou	483		2 70 1
Tombouctou	45 560		213 227
Dire	3 457		20 329
Goundam	2 203		10 416
Gourma-Rharous	14 042		67 488
Niafounké	6 910		42 497
Tombouctou	18 948		72 497
TOTAL	87 444		423 427

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao et Tombouctou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeibara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un retourné est considéré comme une personne qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, réalisées au travers d'entretiens avec des informateurs clés il y a approximativement **423 427** personnes retournées au Mali.

Il est à noter que **8,3**% des personnes retournées identifiées dans les régions nord viennent des pays limitrophes, principalement de l'Algérie, du Niger, de la Mauritanie et du Burkina-Faso.

Ainsi, le nombre de retournés au Mali est passé de 411 977 en avril 2015 à 399 529 en mai 2015

pour atteindre **423 427** en juillet 2015. Cela peut s'expliquer par les différentes rencontres communautaires qui se sont tenues dans les régions de Tombouctou et de Gao en vue d'inciter les populations déplacées à un retour spontané aux localités d'origines, le retour progressif de l'administration étatique dans les zones de retour inspirant un climat de confiance au sein de la population déplacée, la présence d'acteurs humanitaires œuvrant dans le cadre de la résilience, du relèvement et la cohésion sociale, ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.



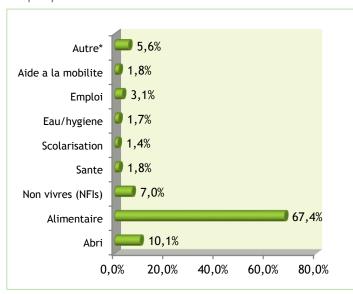


#### **BESOINS ET ASSISTANCE**

Les évaluations menées par la DTM ont également pour but de mieux cerner les besoins des personnes affectées par le conflit ainsi que l'assistance reçue depuis 2012. A cet effet, des enquêtes ont été menées de façon hebdomadaire auprès des populations déplacées et des évaluations ont été conduites dans les villages du nord où des fortes concentrations de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.

#### Besoins et Assistance-PDIs (régions nord et sud)

Graphique 5: Besoins des PDIs



En parallèle de la mise à jour des données concernant le nombre de personnes déplacées, les opérations DTM ont permis de mener une enquête visant à connaître les besoins des PDIs. Cette évaluation a été réalisée sur un échantillon représentant 10% des ménages déplacés identifiés dans les régions du sud et de nord du pays à l'exception de Kidal.

D'après les résultats de cet exercice, 67,4% des ménages interrogés déclarent avoir un besoin alimentaire, 10,1% affirment avoir des besoins en abris, 7,0% en termes d'articles non-alimentaires. Ainsi et comme depuis le début de la crise, les besoins alimentaires continuent d'être les plus importants pour les personnes déplacées.





# **ANNEXE I**

PDIs Par Région - Cercles au Sud

Region - Cercle Ménages Individus				
Region - Cercle	Ménages			
Bamako district	I 734	8 501		
Kayes	60	153		
Diema	4	17		
Kayes	49	118		
Nioro	7	18		
Koulikoro	925	4 320		
Dioïla	9	34		
Kati	894	4 225		
Koulikoro	21	60		
Nara	[	I		
Mopti	998	3 747		
Bandiagara	16	42		
Bankass	5	15		
Djenne	20	30		
Douentza	24	84		
Koro	26	98		
Mopti	856	3 237		
Tenenkou	35	125		
Youwarou	16	116		
Ségou	366	I 350		
Baraoueli	5	17		
Bla	7	23		
Macina	5	16		
Niono	43	183		
San	69	253		
Ségou	229	825		
Tominian	8	33		
Sikasso	79	115		
Bougouni	2	2		
Koutiala	46	79		
Sikasso	29	32		
Yanfolila	I	I		
Yorosso		I		
TOTAL	4 162	18 186		

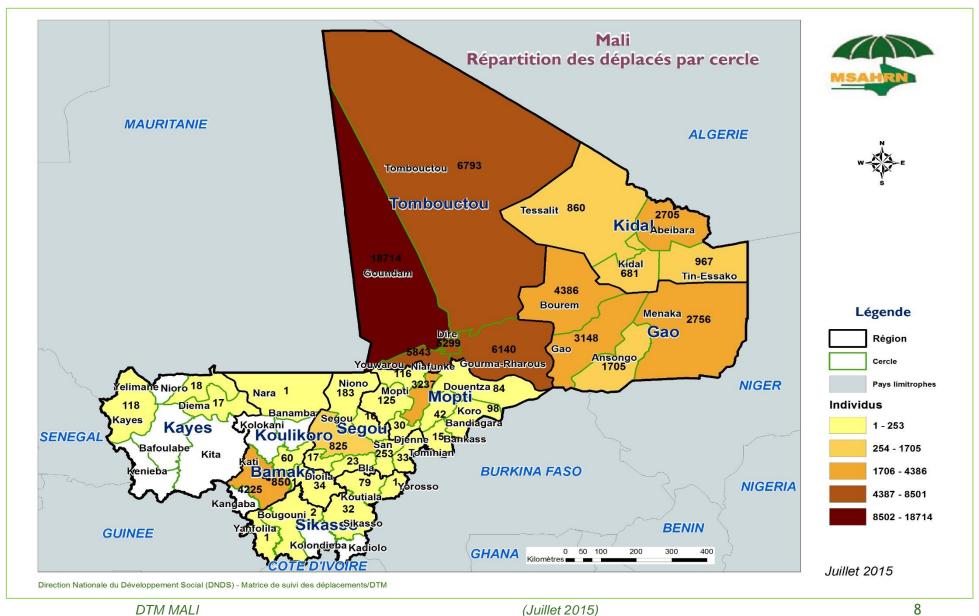
PDIs Par Région - Cercles au Nord

1 Dis I al Region - Cercles au Nord				
Region - Cercle	Ménages	Individus		
Gao	4 076	11 995		
Ansongo	398	I 705		
Bourem	l 971	4 386		
Gao	I 097	3 148		
Ménaka	610	2 756		
Kidal	I 345	5 213		
Abeïbara	700	2 705		
Kidal	105	681		
Tessalit	292	860		
Tin Essako	248	967		
Tombouctou	8 498	42 789		
Dire	I 423	5 299		
Goundam	3 476	18 714		
Gourma-Rharous	1 031	6 140		
Niafounke	I 360	5 843		
Tombouctou	I 208	6 793		
TOTAL	13 919	59 997		





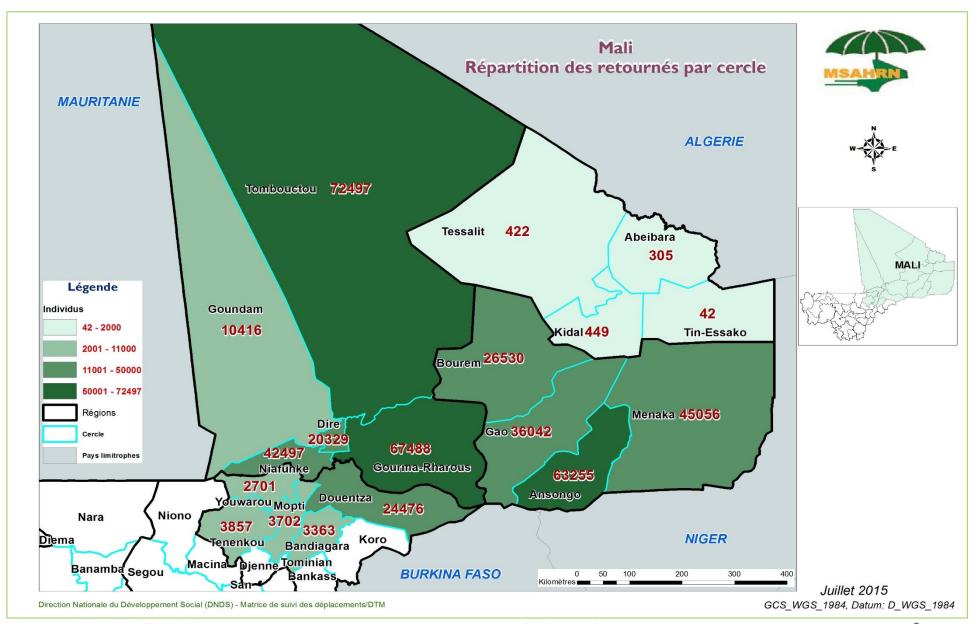
#### **ANNEXE II**







#### **ANNEXE III**







## **ANNEXE IV MÉTHODOLOGIE**

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et de l'OIM.

#### **Enregistrement:**

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- Formation. La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectif de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication**. Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- Collecte des données. La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

- I. Evaluation au niveau des communes : Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
- 2. Evaluation au niveau des quartiers : Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
- 3. Enregistrement des ménages déplacés : L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes I et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.





**Saisie des données.** Les données DTM sont contrôlées lors de la collecte des informations sur le terrain ainsi que lors du traitement des fiches d'enregistrement. La saisie des données est réalisée de façon régulière par vingt agents de saisie sous la supervision du responsable de la base de données. Un contrôle de qualité des données est réalisé régulièrement afin d'éviter les doublons et les erreurs de saisie.

• Mise à jour des données : Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

# Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation**: Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- Collecte des données: Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.
- Saisie des données : Les données FMP sont vérifiées par les superviseurs de terrain avant d'être transmises aux officiers de base de données en charge de leur saisie.

#### **Evaluation des besoins:**

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- Collecte des données: Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao,
  Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.

Saisie des données : Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.





